



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hypertension artérielle

Question écrite n° 53781

Texte de la question

M. François Loos interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des hypertendus. Il semble, d'après les analyses de la CNAM, que seulement un hypertendu sur deux est dépisté, qu'un dépisté sur deux est traité et qu'un traité sur trois est normalisé. Dans ces conditions, on imagine que les risques de l'hypertension ne peuvent être maîtrisés. Il lui demande s'il ne serait pas envisageable de motiver mieux les personnes concernées en provoquant une première consultation d'hypertendus plus longue avec une cotation spécifique.

Texte de la réponse

L'hypertension artérielle est une pathologie grave et fréquente, responsable d'environ 40 % des décès d'origine cardio-vasculaire en France. Elle est la source de complications à forte morbi-mortalité telles que l'accident vasculaire cérébral, l'insuffisance cardiaque, l'insuffisance rénale et l'insuffisance coronarienne. On estime à plus de 8 millions le nombre d'hypertendus en France, dont 35 % ne seraient pas encore diagnostiqués. Parmi les patients dépistés, 80 % d'entre eux bénéficient d'une thérapeutique mais seuls 73 % prendraient leur traitement. L'hypertension, qui représente à elle seule 20 % des motifs de consultations en cardiologie, n'est réellement contrôlée au final que pour 38 % des patients dépistés. La lutte contre l'hypertension est donc indéniablement une problématique de santé publique. Elle a par conséquent justifié en 1997 des recommandations spécifiques de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé qui a fait paraître un guide sur les modalités pratiques de diagnostic et de traitement de l'hypertension artérielle essentielle de l'adulte de vingt à quatre-vingt ans. Ces recommandations ont porté sur les moyens à mettre en oeuvre pour dépister et diagnostiquer une hypertension, et sur les actions de prévention en matière de pathologie vasculaire. Ainsi, il s'agit de lutter contre l'obésité, de veiller au bon équilibre glycémique, de limiter la consommation d'alcool, mais également de contrôler les dyslipidémies, de proposer un sevrage du tabagisme et d'inciter au développement d'une activité physique régulière modérée. Au regard des progrès thérapeutiques et de données épidémiologies affinées, les recommandations de l'Agence nationale d'acrédition et d'évaluation en santé ont été réactualisées en avril 2000. Ces nouvelles lignes directrices destinées aux professionnels ont fait l'objet d'une distribution à large échelle pour l'ensemble des généralistes. Elles devraient permettre à l'avenir un meilleur contrôle des facteurs de risques cardio-vasculaires. Enfin, l'hypertension artérielle fait partie, au sein des maladies cardio-vasculaires, des priorités de santé publique portées par le ministre délégué à la santé. Dans ce cadre seront étudiées les mesures susceptibles de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des personnes hypertendues.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53781

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6545

Réponse publiée le : 27 août 2001, page 4918